DÉPARTEMENT DU **NORD**

ARRONDISSEMENT DE **DUNKERQUE**

CANTON D'**HAZEBROUCK**

VILLE D'ESTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

26-11_03 DM 67 AB

Culture / 2026 / N° 67

DECISION DU MAIRE PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHE

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Nous, Maire de la commune d'Estaires (Nord),
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22
Vu les délibérations du conseil Municipal du 08 avril 2026 donnant délégation permanente au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont alloués
Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique
Considérant que la commune envisage d'organiser une programmation artistique.

D E C I D O N S

Article 1 : d'attribuer le contrat de cession entre la ville d'Estaires et la compagnie La Belle Histoire pour une représentation du spectacle « Annette & tartelette » à la salle Georges Ficheux, le jeudi 19 novembre 2026 pour une durée d'environ 40 minutes. Il y aura deux prestations une à 10h15 et une à 14h, pour un total de1380 euros TTC.
Article 2 : Le marché présent est soumis à l'article 28 du CMP
Article 3 : Madame le Maire est autorisée à signer tout document relatif à cette décision et notamment le contrat à conclure avec le prestataire.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
Article 4 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.
Article 5 : La présente décision sera reprise au registre des décisions du conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Dunkerque.
Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de L'Etat.

Fait à ESTAIRES,
Le 28 octobre 2026,
Dorothée BERTRAND

MAIRIE D'ESTAIRES